

Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de liquidation au 9 novembre 2012

ERNST & YOUNG Audit

Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de liquidation au 9 novembre 2012

Aux Porteurs de Parts,

En application de l'article 411-17 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous présentons notre rapport relatif aux conditions de liquidation du fonds d'investissement de proximité Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2005.

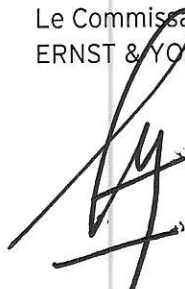
Nous avons contrôlé les opérations de réalisation des actifs ainsi que les opérations intervenues entre la date de la dernière clôture et de la date de liquidation en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

La valeur liquidative au jour de clôture de la liquidation s'élève à € 391,48.

Sur la base des contrôles effectués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les opérations de liquidation du fonds, ainsi que sur la valeur liquidative à la date de clôture de la liquidation.

Toulouse, le 9 novembre 2012

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux